

## L'INDULGENCE DE LA PORTIONCULE.

2 AOUT.

C'était au mois d'octobre 1221, St. François d'Assise était de retour de ses longues et fructueuses courses apostoliques et se trouvait dans son cher couvent de Notre-Dame-des-Anges. Une nuit, pendant qu'il répandait des larmes sur l'ingratitude et l'aveuglement des pécheurs, un ange lui apparut et lui dit : " François, va à l'Église, Jésus-Christ et sa Sainte Mère t'y appellent et t'attendent."

Le saint se rend aussitôt dans l'église Sainte-Marie-des-Anges : le Sauveur des hommes et sa Sainte Mère lui apparaissent au milieu d'une lumière éclatante. Jésus-Christ dit à son serviteur humblement prosterné et le visage contre terre :

" François, toi et les tiens, vous avez un grand zèle pour le salut des âmes ; demande-moi la faveur que tu désires pour la gloire de mon nom."

Notre Père très-saint, dit François, je supplie votre infinie bonté, quoique je ne sois qu'un misérable pécheur, d'accorder que tous les catholiques qui visiteront cette église reçoivent une indulgence plénière de tous leurs péchés après s'en être confessés à un prêtre, et je prie la bienheureuse Vierge votre Mère, l'Avocate du genre humain, d'intercéder pour m'obtenir cette grâce.

" Ce que tu demandes est grand, et tu recevras néanmoins des faveurs plus grandes encore. Je t'accorde celle-ci ; mais tu dois aller la demander à celui qui est établi mon vicaire sur la terre et à qui j'ai donné le pouvoir de lier et de délier."

François ne perdit pas de temps ; il se rendit auprès du pape Honorius III, qui se trouvait alors à Pérouse, et lui exposa l'objet de sa visite :

" Saint-Père, je souhaite ardemment que, sous le bon plaisir de Votre-Sainteté, ceux qui entreront dans l'église Sainte-Marie-des-Anges, contrits, confessés et absous par un prêtre, reçoivent une entière rémission de leurs péchés pour ce monde et pour l'autre, depuis leur baptême jusqu'au moment où ils y entreront.

—François, ce que vous me demandez est grand, répondit le pape ; la Cour romaine n'a pas coutume d'accorder semblable indulgence.

—Très-Saint-Père, reprit le saint, je ne vous le demande pas de moi-même, c'est Jésus-Christ qui m'a envoyé, je viens de sa part.

Le pape, connaissant la sainteté de François et les miracles par lesquels Dieu se plaisait à la manifester chaque jour, lui répondit :

" Je veux bien que vous l'ayez père François ; je veux bien que vous l'ayez ; oui, je veux bien que vous l'ayez."

Toutefois plusieurs cardinaux présents à cette audience, s'alarmèrent de cette promesse d'Honorius, et firent même quelques ob-